

## **Comité consultatif sur l'application des droits**

**Dix-septième session**  
**Genève, 4 – 6 février 2025**

### **PROJET IMPACT DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : MISE EN PLACE D'UN MÉCANISME DURABLE D'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

*Document établi par le Secrétariat*

#### **RÉSUMÉ**

Le présent document porte sur les principales caractéristiques du projet IMPACT de renforcement des capacités (projet IMPACT), qui comprend un format de cours mixte (en ligne et en présentiel) à dispenser au cours de phases consécutives, chacune adaptée aux besoins des participants. Le projet IMPACT comprend six phases : recensement et engagement des États membres, sélection des participants, programmes de formation en ligne, ateliers en présentiel, évaluation et évaluation et perfectionnement de la stratégie.

La phase pilote du projet IMPACT a été lancée dans six pays. Après l'achèvement des cours en ligne obligatoires par un groupe d'inspecteurs des marchés de l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle (SAIP), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et la SAIP ont organisé en décembre 2024 un atelier en présentiel, le premier événement de ce type dans le cadre du projet IMPACT. Les cinq autres pays participants en sont à différents stades des programmes en ligne du projet.

#### **I. CONTEXTE ET OBJECTIFS**

1. Au début de l'année 2023, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI a élaboré une nouvelle stratégie pour la réalisation d'activités de renforcement des capacités s'inscrivant dans le cadre du résultat escompté 4.3 "Mise en valeur

des connaissances et des compétences en matière de propriété intellectuelle dans tous les États membres”. Cette stratégie vise à renforcer les capacités des fonctionnaires chargés de faire respecter les droits de propriété intellectuelle d’une manière plus durable et efficace. Elle met l’accent sur l’adaptation des activités de formation aux besoins spécifiques des États membres de l’OMPI et à leurs objectifs de développement en général.

2. La stratégie est mise en œuvre dans le cadre du projet IMPACT lancé au début de 2024, qui comprend six pays pilotes représentant toutes les régions géographiques, en collaboration avec le Secteur du développement régional et national de l’OMPI. Ces six pays sont : l’Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Kazakhstan, les Philippines, la République dominicaine et la Tanzanie.

3. En substance, la démarche adoptée consiste à passer progressivement à une formation axée sur l’impact, qui consiste en un format de cours mixte (en ligne et en présentiel) dispensé au cours de phases consécutives, chacune d’entre elles étant adaptée aux besoins des participants.

## **II. CADRE**

4. Le projet IMPACT comprend les six phases décrites ci-après :

### **A. PHASE I RECENSEMENT ET ENGAGEMENT DES ÉTATS MEMBRES**

5. Les États membres bénéficiaires sont sélectionnés soit par auto-identification (c’est-à-dire l’approche la plus traditionnelle, axée sur la demande), soit par la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle dans le cadre de son engagement bilatéral avec les États membres. La sélection finale est opérée à l’issue de consultations avec les divisions régionales du Secteur du développement régional et national responsables des États membres candidats. Une fois sélectionnés, les États membres bénéficiaires doivent s’engager par écrit à maintenir à leur poste, pendant au moins deux ans, les fonctionnaires qui ont suivi avec succès la formation.

### **B. PHASE II SÉLECTION DES PARTICIPANTS**

6. Ensuite, l’État membre bénéficiaire envoie à la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle une liste de candidats accompagnée d’une biographie succincte de chacun d’entre eux confirmant qu’ils occupent actuellement des fonctions liées à l’application des droits de propriété intellectuelle. Après un examen interne de la liste des candidats, la division informe l’État membre de l’aptitude des candidats à s’inscrire au programme de formation ou demande, si nécessaire, des précisions supplémentaires.

### **C. PHASE III PROGRAMMES DE FORMATION EN LIGNE**

7. Tous les candidats doivent avoir suivi certains modules de formation en ligne avant la phase de formation en présentiel. Plus précisément, les candidats doivent avoir suivi avec succès le cours d’enseignement à distance 001 de l’Académie de l’OMPI<sup>1</sup> et le niveau 1 du programme d’initiation de l’International IP Crime Investigators College (IIPCIC) de l’Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL)<sup>2</sup> ainsi que tout cours spécialisé en rapport avec leurs fonctions. Par exemple, les fonctionnaires des douanes devront également avoir suivi le programme d’études spécialisé de l’IIPCIC à l’intention des fonctionnaires des

---

<sup>1</sup> Voir à l’adresse [https://www.wipo.int/academy/fr/courses/distance\\_learning/](https://www.wipo.int/academy/fr/courses/distance_learning/)

<sup>2</sup> Voir à l’adresse <https://www.iipcic.org/curriculumL-intro.php#contentTop>

douanes<sup>3</sup>, et les procureurs devront également suivre le programme d'études spécialisé de l'IIPCIC à l'intention des procureurs spécialisés dans le domaine de la propriété intellectuelle<sup>4</sup>.

8. Après avoir suivi avec succès les cours en ligne susmentionnés, les participants peuvent participer aux ateliers de formation en présentiel qui suivront. La Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle, en coordination avec l'État membre bénéficiaire, organisera une discussion en ligne après les cours susmentionnés afin de répondre aux questions des participants et de mettre en place les ateliers en présentiel en fonction des besoins spécifiques des participants.

#### **D. PHASE IV ATELIERS EN PRÉSENTIEL**

9. S'appuyant sur les connaissances générales en matière d'application des droits de propriété intellectuelle acquises grâce aux programmes de formation en ligne, les ateliers en présentiel sont conçus pour répondre aux besoins spécifiques du groupe en fonction du cadre juridique national, ce qui les rend pertinents et durables. Des experts de l'Organisation mondiale des douanes, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'INTERPOL, entre autres, participent en tant que formateurs. En outre, à la demande de l'État membre bénéficiaire et sous réserve de la disponibilité des fonds, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle peut organiser des programmes de formation supplémentaires en ligne et en présentiel axés sur des sujets plus avancés, tels que les atteintes à la propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.

#### **E. PHASE V ÉVALUATION**

10. L'évaluation finale comprend des outils d'évaluation des performances de l'OMPI destinés à mesurer les compétences et les connaissances acquises (satisfaction – niveau 1), (apprentissage – niveau 2) et (comportement – niveau 3).

11. Conformément à la pratique de l'Académie de l'OMPI, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle élabore et administre un outil permettant de mesurer le niveau de connaissances et de compétences acquis par les participants (apprentissage – niveau 2). Les participants doivent également répondre à une enquête pour évaluer leur niveau de satisfaction (réaction – niveau 1) à l'égard de la formation avant de recevoir leur certificat de participation. Enfin, trois à six mois après le programme de formation, les participants et leurs superviseurs sont invités à remplir le questionnaire d'enquête de l'OMPI afin d'évaluer si les stagiaires appliquent les compétences acquises dans leur travail (comportement – niveau 3). Comme indiqué ci-dessus, d'autres domaines et niveaux de formation pourraient être définis et mis en œuvre sur la base des résultats de l'enquête.

#### **F. PHASE VI ÉVALUATION ET PERFECTIONNEMENT DE LA STRATÉGIE**

12. L'efficacité et l'impact de la stratégie sont ensuite évalués sur la base des résultats de la phase V. Un examen et une analyse approfondis de la mise en œuvre et des résultats de chaque phase seront effectués à cette fin.

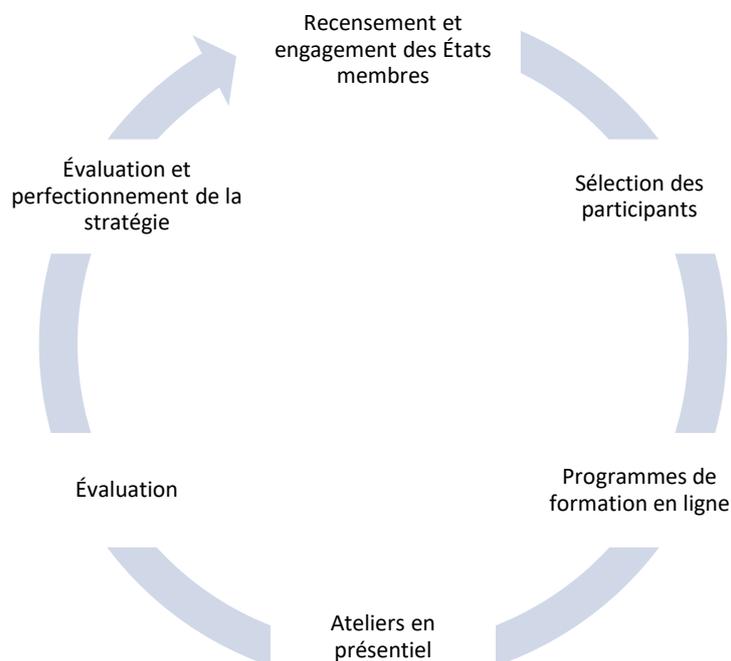
13. Si des lacunes sont décelées, la mise en œuvre de la stratégie sera ajustée dans le cadre d'un processus d'amélioration. Ce processus peut nécessiter des réunions avec l'État membre bénéficiaire et la division régionale concernée du Secteur du développement régional et national afin de trouver des solutions.

---

<sup>3</sup> Voir à l'adresse <https://www.iipic.org/curriculumL-customs.php#contentTop>

<sup>4</sup> Voir à l'adresse <https://www.iipic.org/curriculumL-prosecutors.php#contentTop>

14. Si la stratégie s'avère efficace, des possibilités d'extension et de renforcement de son impact seront envisagées. L'image ci-dessous illustre le cycle de mise en œuvre du projet IMPACT.



### III. SITUATION ACTUELLE – L'EXPÉRIENCE DE L'ARABIE SAOUDITE

15. Comme indiqué ci-dessus, l'Arabie saoudite est le premier pays à avoir achevé la phase V, à l'exception de l'enquête sur le comportement (niveau 3), les autres pays participants étant à divers stades des programmes en ligne (phase III).

16. L'Arabie saoudite, représentée par la SAIP, est le pays qui a le plus avancé dans le projet IMPACT. Après avoir suivi les cours en ligne requis, le groupe d'inspecteurs des marchés de la SAIP a participé à l'atelier en présentiel organisé en décembre 2024 par la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle. Cet atelier, organisé en collaboration avec la SAIP, était le premier événement de ce type dans le cadre du projet IMPACT (phase IV).

17. L'atelier, conçu en consultation avec la SAIP pour répondre aux besoins des participants, était conforme au cadre juridique national de l'Arabie saoudite. En conséquence, l'atelier, qui abordait des questions d'actualité liées à l'application des droits de propriété intellectuelle, en mettant l'accent sur l'amélioration des connaissances et des compétences des participants de la SAIP dans leur travail d'inspecteurs du marché, comportait deux modules de formation pratique sur l'investigation de la contrefaçon de marques. Ces sujets ont suscité l'intérêt d'un grand nombre de participants, comme en témoignent les nombreuses questions et commentaires formulés au cours des sessions. À la fin de l'atelier, une enquête a été réalisée pour évaluer le niveau de connaissances et de compétences acquis par les participants.

18. D'après les formulaires d'évaluation reçus des participants, l'atelier a atteint avec succès son objectif de renforcement des capacités d'application des droits de propriété intellectuelle au sein du groupe d'inspecteurs des marchés de la SAIP. Le taux de satisfaction global déclaré par les participants était de 96%. Les participants ont également indiqué que l'atelier (et le

projet dans son ensemble) avait été très utile pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences afin de remplir leur rôle d'inspecteur des marchés et de recenser les possibilités d'enquêtes futures sur les atteintes à la propriété intellectuelle. La direction de la SAIP s'est déclarée satisfaite des résultats de l'atelier et des progrès réalisés dans le cadre du projet IMPACT.

#### **IV. ÉTAPES SUIVANTES**

19. Conformément à la phase VI du projet IMPACT, la Division de la promotion du respect de la propriété intellectuelle évaluera l'efficacité et l'impact du projet sur la base des résultats de la phase V.

20. À partir de 2026, les États membres auront la possibilité de participer à ce projet, et les pays qui l'auront mené à bien seront encouragés à faire part de leur expérience au sein du Comité consultatif sur l'application des droits.

[Fin du document]